

AR PREFECTURE

016-211604095-20200228-20200201_AR-AR
Regu le 02/03/2020

Commune de VILLEFAGNAN 16240

Objet : PECHE saison 2020
au Plan d'eau des trois fontaines

Le Maire de la **commune de Villefagnan**
Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions
Vu les articles L131.1 et 131.2 du code des communes

A R R E T E N° 2020 02 01 Ar

Article 1 : Le présent règlement reprend le règlement général de la zone de loisirs.

Article 2 : OUVERTURE du SAMEDI 7 MARS au DIMANCHE 6 DÉCEMBRE 2020

les mercredi, samedi, dimanche et jours fériés

Horaires : De 8 heures du matin au coucher du soleil ; du 1^{er} juin au 25 octobre : 7 heures du matin
Toutes les voitures devront être stationnées dans un des parkings existants.

Article 3 : La pêche est ouverte à tout titulaire d'une carte délivrée par le régisseur municipal.
Les cartes se vendent à la mairie le mardi et le vendredi.

Article 4 : La zone de pêche et la zone de baignade seront matérialisées. Il est formellement interdit de pêcher dans la zone de baignade et ce, en toute saison. Cette zone spécifique constitue une réserve de pêche matérialisée par des panneaux.

Article 5 : Deux ont autorisées par pêcheur présent et un seul hameçon par ligne.

- **Les appâts** sont interdits pour éviter la pollution de l'eau, **les asticots** sont autorisés.
- **La pêche à la cuiller, aux vifs et leurs artificiels** est interdite ; toute pêche considérée comme « **maniée** » est interdite pendant la période de lâchers de truites, et tolérée à partir du dimanche 14 juin.

Article 6 : Le nombre de prises, par jour et par pêcheur, est **limité à 3 carpes** de poids maximum 5 kg et **6 prises**. La taille réglementaire pour **le sandre est de 55 cm** et limité à **1 par journée de pêche**.
Les poissons pris doivent être conservés sur le lieu de pêche pour être présentés au contrôle.

Article 7 : Pêche aux écrevisses (sans cartes) – ouverture pendant toute la saison de pêche, aux mêmes jours et horaires. Pas plus de 6 « balances ». Les filets doivent être en bon état pour ne pas laisser passer les appâts. Les appâts autorisés sont uniquement : les croquettes pour chiens ou poissons morts, à l'exclusion de tous autres appâts. **Le transport des écrevisses vivantes est formellement interdit.**

Article 8 :

TYPES DE CARTES	Habitants de Villefagnan	Habitants autres communes
Cartes annuelles		
▪ carte annuelle (à partir de 17 ans)	60,00 €	70,00 €
▪ carte annuelle de 13 à 16 ans	40,00 €	45,00 €
▪ carte de 8 à 12 ans	22,00 €	30,00 €
▪ moins de 8 ans accompagné 1 seule ligne à la main sans moulinet	10,00 € (3 truites maxi)	15,00 € (3 truites maxi)
Carte JOURNEE (mercredi ou jour férié, lundi fête par ex)		
▪ sans lâcher de truites	10,00 €	10,00 €
▪ avec lâcher de truites	15,00 €	15,00 €
Carte WEEK-END		
▪ sans lâcher de truites	15,00 €	15,00 €
▪ avec lâcher de truites	20,00 €	20,00 €

Villefagnan, le 29 février 2020
Le Maire **Pascal BŒUF**

Pour le Maire
L'Adjoint délégué



PLAN D'EAU DES TROIS FONTAINES REGULATION - SEASON 2020

Le Maire de la commune de Villefagnan

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions
Vu les articles L131.1 et 131.2 du code des communes

ARRETE N° 2020 02 01 Ar

Article 1: These regulations concern the general regulations of the recreational area.

Article 2: THE FISHING SEASON IS OPEN FROM SATURDAY 7TH MARCH TO SUNDAY 6TH DECEMBER 2020, on Wednesday, Saturday, Sunday and bank holidays

Hours: From 8 am to sunset; from June 1st to October 25th: 7 am

All cars must be parked in one of the existing car parks.

Article 3: Fishing is allowed for every card holder, delivered by the town warden. Cards can be bought at the town hall on Tuesday and Friday.

Article 4: The fishing and swimming areas will be clearly shown. It's forbidden to fish in the swimming area during any season. This specific area is clearly visible by the appropriate signs.

Article 5: Only 2 fishing rods are authorised for each fisherman, with one hook per line.

- **Bait** is forbidden to avoid water pollution, however maggots are allowed.
- **Trolling and live fishing** is prohibited; any fishing considered as "handled" is prohibited during the trout releases, and accepted from Sunday 15th June for predatory fish.

Article 6: The number of catches per day per fisherman is limited to **three carp** maximum weight of 5 kg and **six catches**. The legal size for **zander is 55 cm** and is limited to **1 per fishing day**. Fish caught must be kept at the place of fishing to be submitted for inspection.

Article 7: Fishing crayfish (without card) – open during the fishing season for the same hours. Not more than 6 "scales". Nets must be in good condition to not let the bait pass through.

Baits are allowed only: dry dog or dead fish, to the exclusion of all other baits.

Live crayfish transport is forbidden.

Article 8:

CARDS	INHABITANTS OF VILLEFAGNAN	INHABITANTS FROM OTHER VILLAGES
YEARLY CARDS		
▪ From the age of 17	60,00 €	70,00 €
▪ From the age of 13 to 16	40,00 €	45,00 €
▪ From the age of 8 to 12	22,00 €	30,00 €
▪ less than 8 years of age accompanied – with only one rod without reel	10,00 € (3 trouts max)	10,00 € (3 trouts max)
DAILY CARDS		
Wednesday or public holiday		
▪ without trouts release	10,00 €	10,00 €
▪ with trouts release	15,00 €	15,00 €
WEEK-END CARDS		
▪ without trouts release	15,00 €	15,00 €
▪ with trouts release	20,00 €	20,00 €

Villefagnan, le 28 février 2020

Le Maire, Pascal Bœuf



Commune de Villefagnan

La pêche au Plan d'eau des 3 Fontaines

Saison 2020



Ouverture de la pêche
le samedi 7 mars 2020
au matin

Fermeture
le dimanche 6 décembre 2020
au soir



Pêche aux écrevisses

**Ouverte toute la
saison**

Lâchers de poissons



Truites arc-en-ciel



11 lâchers ➤ un lâcher par semaine du 7 mars au 15 mai



Saumons de Fontaine

4 lâchers ➤ du 7 au 27 mars 2020

N'oubliez pas qu'il y a aussi naturellement des carnassiers dans le plan d'eau : brochets, perches, sandres. Bonne chance !...

Les cartes se vendent à la mairie le mardi et le vendredi

Prix des cartes et règlements de la pêche pour la saison 2020 :

Tous renseignements à la mairie ☎ 05 45 31 60 57

ou sur notre site : www.villefagnan.fr

Amis pêcheurs

Pour la saison 2020, prenez une carte annuelle :
Vous y gagnerez financièrement.

